

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42056

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 38086 de Mme Wonner

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« selon les types de métiers ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de la majorité propose de prendre en compte l'espérance de vie en bonne santé comme indicateur pertinent pour piloter notre système de retraite. Nous pouvons adhérer à cet objectif. Cependant, il convient de préciser qu'il pourrait également être pertinent de s'intéresser à cet indicateur selon les types de métiers visés. En effet, l'espérance de vie en bonne santé n'est pas la même pour un ouvrier que pour un cadre !